

D. Challenge Piste « Toutes Catégories »

1. Le Challenge sur piste « Toutes Catégories » récompense les athlètes, de Cadet à Master, qui ont participé activement à la saison sur piste.
2. Pour être repris dans le classement, il faut être en ordre administrative et avoir,
 - a) Participé à minimum 8 compétitions différentes dans un minimum de 3 épreuves différentes rapportant des points ;
 - b) 4 épreuves au maximum sont additionnées ;
 - c) Sur piste indoor, en cross ou sur piste outdoor ;
 - d) Entre le 1er novembre de chaque année le 31 octobre de l'année suivante.
3. Le Challenge prend en compte les épreuves reprises à la « Table de Cotation IAAF » (http://www.athle.fr/pdf/docffa/IAAF_Table_piste_2017.pdf) :
 - a) Les Cross ne rapportent pas de point mais ils comptent dans le nombre de compétitions à réaliser ;
 - b) Les relais ne rapportent pas de point (même s'ils sont repris à la Table de Cotation IAAF), mais ils comptent dans le nombre de compétitions à réaliser.
4. Le Challenge prend en compte les résultats homologués lors de compétitions figurant aux calendriers officiels des Fédération d'athlétisme reconnues par l'IAAF. Des informations régulières quant aux compétitions sont diffusées lors des entraînements, via e-mail, réseaux sociaux, Internet ...
5. Le classement « Toutes Catégories » est réalisé de la manière suivante,
 - a) On réalise un classement des athlètes en fonction des points recueillis ;
 - b) Au travers la conversion en points de la meilleure performance dans 3 (minimum) à 4 (maximum) épreuves différentes via la « Table de Cotation IAAF » ;
 - c) On additionne les points recueillis dans les 3 à 4 épreuves converties en points ;
 - d) On adjoint des points supplémentaires pour la participation
 - i) Aux Intercercles Cadets-Scolaires = 200 points ; être parmi les athlètes réservistes ou les accompagnants (lorsque l'Intercercles ne s'adresse pas à eux : supporters, coachs ...) suffit pour obtenir les points ;
 - ii) Aux Intercercles Toutes Catégories = 200 points ; être parmi les réservistes ou les accompagnants (lorsque l'Intercercles ne s'adresse pas à eux : supporters, coachs ...) suffit pour obtenir les points ;
 - iii) A l'Assemblée générale du RIAAC = 100 points.
6. Valorisation en argent des points récoltés
 - a) Le budget annuel alloué au Challenge est fixé par le Comité du RIAAC (1000 euros pour la saison 2018-2019) ;
 - b) Le budget annuel alloué au Challenge est réparti proportionnellement en fonction des points récoltés par les athlètes du RIAAC repris au classement ;
 - c) Un montant minimal de 20 euros doit être atteint par participant pour avoir droit à une valorisation en argent.
7. Valorisation honorifique : A partir de 3 records de club battus au cours de la saison, une coupe reprenant les performances sera remise aux athlètes concernés.
8. Les prix ne sont remis que si l'athlète s'engage à rester affilié au RIAAC durant la saison athlétique suivant les performances reprises au Challenge. Si l'athlète décide malgré tout de changer de club en cours de saison, il sera libéré moyennant remboursement de la somme éventuellement perçue pour les performances de la saison précédente.